

Experts-Comptables,  
Commissaires aux Comptes,  
Associés :

- Yves CASSIN
- Frédéric FRANCE
- Eric CORRET
- Nicolas MORON
- Maxime DEFOSSE
- Charles GOUREAU



## **MFREO DU CHAROLAIS BRIONNAIS**

Siège social : Les Cuissanges  
71110 ANZY LE DUC

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/07/2019

#### **Cabinet ACC**

Siège social : Parc Valmy - 3G rue Jeanne Barret, 21000 DIJON

Membre de la Compagnie Régionale de Dijon

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/07/2019

A l'assemblée générale de l'association MFREO DU CHAROLAIS BRIONNAIS

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MFREO DU CHAROLAIS BRIONNAIS relatifs à l'exercice clos le 31/07/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/08/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

---



### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

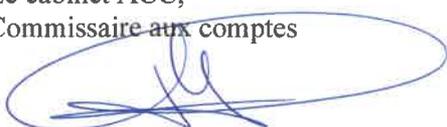
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à DIJON, le 30/09/2019

Le cabinet ACC,  
Commissaire aux comptes

A blue ink signature is written over the text 'Commissaire aux comptes'. The signature is stylized and appears to be a cursive name.

## ANNEXE

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/07/2019 12			Exercice N-1 31/07/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	7 052	4 217	2 834	388	2 447	631.35
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains	170 236	146 441	23 796	24 021	225	0.94
	Constructions	2 559 709	2 294 405	265 304	357 978	92 674	25.89
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	456 576	408 558	48 018	59 281	11 264	19.00
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 664		1 664	1 664			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	967		967	967			
<b>Total I</b>	3 196 204	2 853 621	342 583	444 299	101 716	22.89	
Comptes de liaison							
<b>Total II</b>							
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	2 809		2 809	2 987	178	5.96
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés	30 830	11 241	19 589	34 493	14 904	43.21
	Autres créances	61 415		61 415	24 904	36 511	146.61
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	371 105		371 105	399 694	28 589	7.15	
Charges constatées d'avance (3)	19 836		19 836	20 309	473	2.33	
<b>Total III</b>	485 995	11 241	474 754	482 386	7 633	1.58	
Comptes de Régularisation							
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	3 682 198	2 864 862	817 337	926 686	109 349	11.80	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/07/2019	12	31/07/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	336 689		410 147		73 458	17.91
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	32 668		73 458		40 790	55.53
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	234 419		302 308		67 889	22.46	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
<b>Total I</b>	538 440		638 997		100 557	15.74	
	<b>Comptes de liaison</b>						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	63 000		63 000			
	Provisions pour charges	24 395		23 118		1 277	5.52
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
<b>Total III</b>	87 395		86 118		1 277	1.48	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	62 953		78 867		15 914	20.18
	Emprunts et dettes financières divers	15 504		8 497		7 006	82.45
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 207		4 603		1 605	34.86
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 454		14 458		4 996	34.55
	Dettes fiscales et sociales	40 944		50 047		9 102	18.19
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 614				5 614	
	Autres dettes	12 787		14 406		1 619	11.24
	Instruments de trésorerie						
	<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance	28 038		30 692		2 654
<b>Total IV</b>		191 502		201 570		10 069	5.00
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		817 337		926 686		109 349	11.80

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

163 464 170 998

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

75

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/07/2019	12	31/07/2018	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	349 479		384 038	34 559 9.00
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	466 804		446 162	20 643 4.63
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	24 676		9 713	14 963 154.05
Collectes			214	214 100.00
Cotisations	715		868	153 17.63
Autres produits	957		569	388 68.16
<b>Total I</b>	<b>842 631</b>		<b>841 564</b>	<b>1 067 0.13</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	72 990		71 435	1 555 2.18
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	178		47	131 275.65
Autres achats et charges externes	182 712		188 005	5 293 2.82
Impôts, taxes et versements assimilés	6 020		9 729	3 709 38.12
Salaires et traitements	404 941		423 547	18 606 4.39
Charges sociales	131 141		143 749	12 608 8.77
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	123 028		138 375	15 347 11.09
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	6 383		5 674	709 12.49
Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 277		4 053	2 776 68.49
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	38 151		29 070	9 081 31.24
<b>Total II</b>	<b>966 820</b>		<b>1 013 684</b>	<b>46 864 4.62</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>124 189</b>		<b>172 120</b>	<b>47 931 27.85</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/07/2019	12	31/07/2018	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	649	655	6	0.93
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	649	655	6	0.93
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 855	2 340	485	20.74
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	1 855	2 340	485	20.74
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	1 206	1 685	479	28.44
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	125 394	173 805	48 410	27.85
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	93 606	100 351	6 745	6.72
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total VII</b>	93 606	100 351	6 745	6.72
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
<b>Total VIII</b>				
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	93 606	100 351	6 745	6.72
Impôts sur les bénéfices (IX)	880	5	875	NS
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	936 887	942 571	5 684	0.60
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	969 555	1 016 029	46 474	4.57
<b>Solde intermédiaire</b>	32 668	73 458	40 790	55.53
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	32 668	73 458	40 790	55.53

77

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

**FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

**Principes et conventions générales**

En matière de formation continue, la loi n° 90-579 du 4 juillet 1990 oblige "les dispensateurs de formation qui ont un statut de droit privé" à tenir une comptabilité dans des conditions fixées par décret (article L920-8 du Code du travail).

Le décret du 23 octobre 1991 prévoit la mise en place d'un plan comptable applicable à ces dispensateurs de formation continue puis adapté par l'arrêté du 2 août 1995.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 521		2 531
Terrains	170 236		
Constructions sur sol propre	2 300 311		6 222
Installations générales agencements aménagements des constructions	252 464		712
Matériel de transport	116 545		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	150 091		
Emballages récupérables et divers	179 893		11 847
Immobilisations corporelles en cours			9 615
Avances et acomptes			896
TOTAL	3 169 540		29 292
Autres participations	1 664		
Prêts, autres immobilisations financières	967		
TOTAL	2 631		
TOTAL GENERAL	3 176 692		31 823

FD

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			7 052	7 052
Terrains			170 236	170 236
Constructions sur sol propre			2 306 533	2 306 533
Installations générales agencements aménagements constr.			253 176	253 176
Matériel de transport			116 545	116 545
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			150 091	150 091
Emballages récupérables et divers		1 800	189 939	189 939
Immobilisations corporelles en cours		9 615		
Avances et acomptes		896		
TOTAL		12 311	3 186 521	3 186 521
Autres participations			1 664	1 664
Prêts, autres immobilisations financières			967	967
TOTAL			2 631	2 631
TOTAL GENERAL		12 311	3 196 204	3 196 204

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	4 133	84		4 217
Terrains	146 216	225		146 441
Constructions sur sol propre	1 974 826	92 907		2 067 732
Installations générales agencements aménagements constr.	219 971	6 702		226 672
Matériel de transport	110 765	5 209		115 975
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	125 156	6 021		131 177
Emballages récupérables et divers	151 327	11 880	1 800	161 407
TOTAL	2 728 260	122 944	1 800	2 849 403
TOTAL GENERAL	2 732 393	123 028	1 800	2 853 621

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	84				
Terrains	225				
Constructions sur sol propre	92 907				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	6 702				
Matériel de transport	5 209				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 021				
Emballages récupérables et divers	11 880				
TOTAL	122 944				
TOTAL GENERAL	123 028				

**ANNEXE**

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	23 118	1 277			24 395
Autres provisions pour risques et charges	63 000				63 000
<b>TOTAL</b>	<b>86 118</b>	<b>1 277</b>			<b>87 395</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	12 641	6 383	7 783		11 241
<b>TOTAL</b>	<b>12 641</b>	<b>6 383</b>	<b>7 783</b>		<b>11 241</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>98 759</b>	<b>7 660</b>	<b>7 783</b>		<b>98 636</b>
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		<b>7 660</b>	<b>7 783</b>		

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	967	0	967
Clients douteux ou litigieux	16 469	0	16 469
Autres créances clients	14 361	14 361	
Divers état et autres collectivités publiques	59 261	59 261	
Débiteurs divers	2 154	2 154	
Charges constatées d'avance	19 836	19 836	
<b>TOTAL</b>	<b>113 048</b>	<b>95 612</b>	<b>17 436</b>

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	62 953	14 264	48 252	437
Emprunts et dettes financières divers	92	92		
Fournisseurs et comptes rattachés	19 454	19 454		
Personnel et comptes rattachés	11 032	11 032		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 163	23 163		
Impôts sur les bénéfices	880	880		
Autres impôts taxes et assimilés	5 869	5 869		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 614	5 614		
Groupe et associés	15 412	15 412		
Autres dettes	12 787	12 787		
Produits constatés d'avance	28 038	28 038		
<b>TOTAL</b>	<b>185 294</b>	<b>136 605</b>	<b>48 252</b>	<b>437</b>
Emprunts remboursés en cours d'exercice	15 914			

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Créances immobilisées**

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.  
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

**ANNEXE**

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

**Dépréciation des créances**

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	393
Autres créances	59 261
Disponibilités	363
Total	60 016

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	92
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 090
Dettes fiscales et sociales	19 880
Total	32 061

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	19 836
Total	19 836
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	28 038
Total	28 038

ND

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	7
Employés	9
Total	16

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.  
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.  
La provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice pour un montant de 24395€.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
		24 395
<u>Engagement total</u>		24 395

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation
- taux d'actualisation

177